



Séance publique de consultation
du 15 janvier 2019

Procès-verbal de la séance publique de consultation, tenue le 15 janvier 2019, à 19 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Maryline Charbonneau, et monsieur le maire Alain Laplante qui préside la séance.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.
Monsieur Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique est présent.

- - - -

Séance publique de consultation

La présente séance est tenue pour soumettre à la consultation publique les projets de règlements suivants concernant des amendements à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

Règlement n° 1644

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, et ses amendements, dans le but de soustraire les zones I-3558 et I-3560 de l'obligation d'être desservies par un réseau d'aqueduc et d'égout en bordure d'une rue »

Règlement n° 1661

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme no 0650, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir l'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel », à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive ». Cette aire d'affectation est localisée aux abords de l'autoroute 35, à l'extrémité nord du territoire;
- Retirer l'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel », situé dans le prolongement du parc industriel du secteur Iberville, et la remplacer par l'aire d'affectation du sol « A1-Agriculture intensive »;
- Modifier certains usages dominants et additionnels des tableaux de l'affectation « Industriel (I1) » et « Industriel (I3) » »

Règlement n° 1670

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone agricole, à même une partie de la zone A-2092.

Cette zone est située à l'est de l'autoroute de la Vallée-des-Forts et au sud de la rue de la Fleur-de-Lys, dans le secteur Saint-Luc »

Règlement n° 1708

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone C-1859, et d'y autoriser les classes d'usages 1, 2 et 3 du groupe commerce et service (C), ainsi que certains usages de la classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe communautaire (P).

Ces zones sont situées à l'est et à l'ouest de la rue Douglas, entre le boulevard Saint-Luc au nord-est et la rue du Béarn au sud »

Règlement n° 1739

« Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

Règlement n° 1741

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone C-2606 à même une partie de la zone H-2776

Cette zone est située sur la rue Bernier entre les rues Savard et du Château »

Règlement n° 1745

« Règlement modifiant le règlement n° 0652 sur le lotissement dans le but de :

- modifier le calcul de la largeur d'un lot pour certaines situations en zone agricole;
- modifier les dispositions concernant la forme d'un lot »

Monsieur le maire, en collaboration avec le greffier et le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, explique l'objet de ces projets de règlements. Par la suite, il invite les personnes présentes à s'adresser aux représentants de la Ville pour obtenir tout détail additionnel ou faire part de leurs commentaires au sujet de ces règlements.

Certaines questions sont posées et des commentaires sont émis à l'égard des projets de règlements n^{os} 1661, 1708 et 1745.

Alain Laplante
Maire

François Lapointe
Greffier